

COMMUNIQUÉ
17 Juin 2020

**LIBERTE D'ALLER ET VENIR DES PERSONNES AGEES :
UN RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT**

L'Association des Directeurs au service des Personnes Agées (AD-PA) et l'Association Vivre et Vieillir Ensemble en Citoyen (AVVEC) engagent un recours en référé - liberté devant le Conseil d'Etat pour permettre aux résidents vivant en établissement pour personnes âgées d'être libres d'en sortir.

Dès le début de l'épidémie, elles ont appelé à porter une attention tout aussi importante à la santé psychique et affective des personnes âgées vulnérables qu'à leur santé physique.

Alors que l'ensemble des Français, sans distinction d'âge ou de fragilité, peuvent à nouveau circuler librement en respectant les mesures barrières et de distanciation, cette liberté d'aller et venir n'est toujours pas rétablie pour les personnes âgées vivant en établissement.

Le Conseil des deux associations, en charge du dépôt du référé, rappelle en effet que " le dernier protocole prévoit que les sorties restent suspendues sauf exceptions, ce qui contrevient à la liberté fondamentale d'aller et venir de ces concitoyens."

L'AD-PA et AVVEC attendent donc beaucoup de cette décision, afin de permettre aux résidents d'être considérés comme tout citoyen, indépendamment de leur lieu d'habitation, et de retrouver ainsi leur liberté tout comme le plaisir de moments partagés avec des proches hors de chez elles.

Pour tout contact
P. CHAMPVERT
R. GIZOLME
Tel : 01.55.12.17.29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

-  @AssociationADPA
-  <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
-  <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées